

DISPOSITIF SAVOIR ROULER A VELO / SRAV

Le déploiement du Savoir rouler à vélo (SRAV)

En janvier 2018, le Comité Interministériel à la Sécurité Routière (CISR) a adopté une mesure visant à « accompagner le développement de la pratique du vélo en toute sécurité », puis inscrit comme un axe majeur du Plan vélo et mobilités actives présenté par le Premier ministre en septembre 2018.

L'opération « Savoir Rouler à Vélo » contribue à porter cette mesure qui vise la généralisation de l'apprentissage de la pratique du vélo en toute sécurité avec l'objectif à terme que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation, à des fins de mobilité.

Le SRAV poursuit trois enjeux :

- **un enjeu de sécurité**, en renforçant les conditions de sécurité de la pratique du vélo, en autonomie, sur la voie publique, chez les enfants de 6 à 11 ans. C'est une déclinaison directe de la mesure 10 du Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) du 9 janvier 2018 qui définissait les contours du SRAV ;
- **un enjeu de développement des mobilités actives** dans le cadre Plan vélo et mobilités actives, annoncé par le premier ministre le 14 septembre 2018. L'objectif de ce plan est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et d'atteindre 9 % des déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le Programme « Savoir Rouler à Vélo » encourage un mode économique et écologique de déplacement et, comme d'autres programmes notamment développés au sein des établissements scolaires, il promeut la pratique d'une activité physique régulière auprès des plus jeunes qui sont exposés aux risques liés à la sédentarité ;
- **un enjeu de développement de la pratique d'activité physique et sportive durable** en visant l'augmentation de 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024. Jugée comme facile d'accès, cette activité permet également aux jeunes de se rendre en autonomie aux autres activités sportives.

Ainsi, la loi d'orientation des mobilités a inséré dans le code de l'éducation un article L. 312-13-2 relatif à l'apprentissage du « Savoir Rouler à Vélo ». Cet apprentissage destiné aux enfants de 6 à 11 ans peut s'effectuer sur le temps scolaire, périscolaire ou extrascolaire à l'issue duquel des attestations sont délivrées.

Ce plan se veut multi-partenarial et interministériel, à travers une coopération impliquant le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, le ministère de l'Intérieur et celui des Transports, accompagnés dans sa mise en œuvre par les associations sportives, de prévention et certaines mutuelles.

D'ici 2022, le déploiement de cette mesure sur tout le territoire doit bénéficier à l'ensemble d'une classe d'âge avant son entrée au collège. La pleine réalisation de l'objectif doit s'appuyer sur un pilotage local, avec l'ensemble des acteurs concernés en définissant les responsabilités de chacun.

Le programme du SRAV comporte trois blocs :

- **1/ Savoir Pédaler** : maîtriser les fondamentaux du vélo que sont l'équilibre, la conduite et le pilotage du vélo (pédaler, tourner, freiner).
- **2/ Savoir Circuler** : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé. Il s'agit de savoir rouler en groupe, communiquer pour signaler un changement de direction, et découvrir les panneaux du code de la route.
- **3/ Savoir Rouler à Vélo** : circuler en situation réelle, c'est rouler en autonomie sur la voie publique et s'appropriier les différents espaces de pratique.

Ces trois blocs représentent 10 heures de formation par enfant et 15 heures pour une classe. La répartition du temps entre les 3 blocs est à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants.

Depuis le lancement de ce programme, une offre de services numériques est disponible sur le site internet - www.savoirrouleravelo.fr avec :

- une cartographie des intervenants référencés permettant d'identifier un site d'apprentissage proche de son lieu de vie ;
- des fiches pédagogiques et tutoriels vidéos en libre accès et à destination première des enseignants et des intervenants souhaitant mettre en place les cycles d'apprentissage du « Savoir Rouler à Vélo » ;
- le livret pédagogique à fournir à chaque enfant lors de son entrée en formation, afin de communiquer sur le dispositif et de suivre l'apprentissage de chaque bloc ;
- des outils de communication diversifiés ;
- une application à l'attention des intervenants servant à enregistrer, par la délivrance d'une attestation, le nombre d'enfants ayant réalisé les 3 blocs du « Savoir Rouler à Vélo » ;
- un suivi statistique par département du nombre d'attestations délivrées ainsi que du nombre d'intervenants déclarés ;
- la liste des partenaires signataires de la charte d'engagement.

Pour encadrer ces blocs d'apprentissage, chaque intervenant devra être au préalable identifié et référencé sur le site « SRAV ». Un intervenant devra être rattaché à un établissement scolaire pour les enseignants ; une structure partenaire (notamment clubs affiliés) pour les éducateurs sportifs professionnels ou bénévoles ; une collectivité pour les ETAPS ; ainsi que les associations de prévention (Prévention Routière, MAIF prévention...).

Quel que soit leur statut, les intervenants devront être agréés par le DASEN avant le démarrage du module.

Chaque enfant se verra remettre un livret pédagogique du "Savoir Rouler à Vélo" qui permettra de suivre, tout au long de sa formation, la progression de l'enfant et l'acquisition des compétences. Une attestation lui sera également délivrée à l'issue de la validation des trois blocs. Ces deux documents, livret pédagogique et attestation, sont imprimables depuis le site « SRAV ».

L'arrêté du 26 avril 2021 relatif aux programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) crée le programme CEE Génération vélo. Ce dispositif, actuellement en phase d'organisation, permettra à partir de janvier 2022 d'obtenir des financements d'intervenants ou de formation d'intervenants.

Comme évoqué, ce programme ambitieux vise à toucher l'ensemble d'une classe d'âge d'enfants avant son entrée au collège. Une progressivité du nombre d'attestations délivrées « Savoir rouler à vélo » d'ici à la fin 2022 est ainsi fixée : au plan national, 97 000 attestations sont attendues pour la fin 2021 et 200 000 fin 2022. Concernant les Bouches-du-Rhône, l'objectif est le suivant : 1949 attestations devront être délivrées pour la fin 2021 et 6145 en fin d'année suivante.

Il apparaît essentiel, au vu des objectifs et des enjeux inhérents à ce programme, de former les enfants dès le plus jeune âge à la pratique du vélo. Le temps scolaire semble le plus opportun pour faire acquérir cette compétence au plus grand nombre. Une approche multi-partenariale est essentielle, où le concours et la coopération des collectivités, établissements scolaires, structures associatives et autres structures privées sera le gage d'une réussite attendue.